

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 660

présenté par

M. Berrios, M. Courtial, M. Poisson, M. Dhucq, M. Aubert, M. Solère, M. Gaynard et M. Jean-
Pierre Vigier

ARTICLE 12

Supprimer l'alinéa 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa est contraire au principe constitutionnel de libre administration des communes.

C'est pourquoi il est proposé de supprimer cet alinéa.